

COMMUNE DE LADINHAC
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 JUIN 2024

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Mercredi 19 Juin 2024 à 20h30 à la salle du Conseil Municipal de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 11 Juin 2024.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Roland MAFFRE et Marie-Ange SOUQUIERES.

Absent : Hervé DELPUECH

Excusé : Guillaume BOUROUMEAU

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

M. le Maire propose au Conseil d'ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :

- **Prêt court terme**
- **Acquisition de terrain et transfert en voie communale : Puechmaille**

Le Conseil accepte la modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

I : Adoption du compte- rendu de la séance du 7 Mai 2024 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II : Prêt court terme :

M. le Maire informe le Conseil que la commune est toujours dans l'attente du versement de la subvention FEADER.

Le prêt court initial contracté dans l'attente du versement de la subvention FEADER (d'un montant maximum de 312 K€) devant être remboursé au 1^{er} Juillet 2024, M. le Maire propose au Conseil d'engager un prêt à court terme permettant de constituer une avance de cette subvention de 250 000€ indiquant qu'il est peu probable de percevoir l'intégralité de la subvention en raison d'un plan de financement maîtrisé.

M. le Maire expose la proposition du Crédit Agricole Centre France, qui est un prêt court terme à un taux de 3.84% pour une durée d'un an, avec des frais de dossier d'un montant de 250 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la proposition de prêt court terme du Crédit Agricole Centre France.

III : Acquisition de terrain et classement en voie communale à Puechmaille) :

Marie-Ange SOUQUIERES sort de la salle.

Suite à l'établissement du document d'arpentage, M. le Maire propose au Conseil l'acquisition des parcelles C953, C954, C956, C958 et C960 appartenant à M. Didier LABORIE, afin de régulariser l'emprise de la voie communale menant à Puechmaille.

M. le Maire informe le Conseil que cette régularisation doit être faite avant l'engagement de travaux de voirie.

M. le Maire propose au Conseil l'acquisition de ces parcelles pour 1 € non recouverts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'acquisition des parcelles C953, C954, C956, C958 et C960 appartenant à M. Didier LABORIE, pour 1 € non recouverts.

Marie-Ange SOUQUIERES réintègre la salle.

IV : Investissement : travaux de voirie- travaux d'électricité- travaux de plomberie- travaux cuisine logement- matériel :

➤ **Travaux de voirie :**

M. le Maire présente au Conseil un devis de l'entreprise COLAS concernant le programme de voirie établi lors du précédent Conseil municipal.

Ce devis, d'un montant de 38 107.70€ HT, concerne les ouvrages suivants :

- Chemin du Mas
- Impasse de Combenègre
- Chemin de Vachandou
- Impasse des Bruyères
- Placette du Cimetière

M. le Maire informe le Conseil de la participation du SDEC à hauteur de 3 742.80€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 38 107.70€ HT.

➤ **Travaux d'électricité :**

M. le Maire expose au Conseil trois factures de l'entreprise SAS LONGUECAMP, concernant les travaux suivants :

- Équipement électrique au multiple rural: 338,00 € HT

- Travaux à l'école : 113,45 € HT
- Travaux au sein du logement au-dessus de l'école : 618,25€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à effectuer le règlement de ces trois factures auprès de la SAS LONGUECAMP.

➤ **Travaux de plomberie :**

M. le Maire présente au Conseil un devis de l'EURL LAROUSSINIE, pour un montant de 3565,86 € HT concernant le changement des chauffe-eau des vestiaires du stade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de l'EURL LAROUSSINIE pour un montant de 3565.86 € HT.

➤ **Travaux cuisine logement école :**

M. le Maire présente au Conseil un devis de l'entreprise Bernard BONNET, pour un montant de 3560 € HT concernant l'aménagement de la cuisine du logement situé au-dessus de l'école, puis un devis concernant la mise en place d'appareils électroménagers, pour un montant de 1 725 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise BONNET, pour un montant total de 5 285 € HT.

➤ **Matériel :**

M. le Maire présente au Conseil un devis de la SARL QUIERS, pour un montant de 685.00€ HT, concernant l'achat d'une débroussailleuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de la SARL QUIERS, pour montant de 685.00€ HT.

M. le Maire présente également au Conseil un devis de la SARL QUIERS, pour un montant de 5544 € HT, concernant l'achat d'un gyrobroyeur.

Après discussion, le Conseil décide de se diriger plutôt vers une location de ce type de matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, refuse le devis de la SARL QUIERS d'un montant de 5 544 € HT.

V : Eglise : travaux de peinture :

Mme Nadine CHATEAU, présidente de l'association Ladinhac Patrimoine, présente en séance est sollicitée pour exposer le projet associatif de participation financière aux travaux de peinture de l'église.

M. le Maire rappelle que le montant du devis de l'entreprise Malbrel conservation s'élève à 6443.00 € HT.

Mme Château propose que les travaux de peinture soient conformes aux peintures initiales (photos retrouvées auprès des archives départementales).

M. le Maire propose donc au Conseil de demander un audit, en précisant que l'association Ladinhac Patrimoine sera associée à toutes les étapes de réfection de la voûte.

VI : Marché groupé de fourniture d'électricité :

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, la commune prend part au marché groupé de fourniture d'électricité porté par le SDE 15.

M. le Maire informe le Conseil que ce marché arrive à échéance au 31 Décembre 2025 ; l'ensemble des marchés portés par le groupement sera renouvelé pour assurer la fourniture d'électricité et de gaz naturel à compter du 1^{er} Janvier 2026.

M. le Maire propose au Conseil la réadhésion à ce groupement de commandes et de viser la convention constitutive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la réadhésion au groupement de commandes de fournitures d'électricité.

VII : Ressources humaines :

M. le Maire informe le Conseil du non renouvellement, à sa demande, du contrat de Mme Christiane LABORIE, prévu le 4 Août 2024.

Il convient donc de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial contractuel à raison de 26h par semaine, pour une durée de 9 mois (du 26 Août 2024 au 25 Mai 2025). Il est précisé que ce contrat pourra ensuite être prorogé jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial contractuel.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Provisions sur charges locataires : frais de chauffage**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la régularisation des charges annuelles de chauffage une revalorisation des provisions sur charges est nécessaire, la consommation étant régulièrement inférieure aux prévisions initiales.

Monsieur le Maire propose de fixer la provision sur charges comme suit pour :

- Logement T4-1 occupé par Marine L'HOSTIS : 100.00 € mensuels à compter du 1^{er} juillet 2024 au lieu de 150.00 € mensuels
- Commerce multiservices exploité par MS2L : 250.00 € mensuels à compter du 1^{er} juillet 2024 au lieu de 350.00 € mensuels
- Logement Mme GASTON : 100.00€ (inchangé)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve ces évolutions du montant des charges prévisionnelles des 3 locations de l'immeuble sis rue des Commerces.

- Logement école :

Concernant le logement T3 situé au-dessus de l'école, actuellement en travaux, M. le Maire propose un loyer à 375 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de fixer le loyer du logement situé au-dessus de l'école à 375 €.

- Tour de garde élections législatives du 30 Juin et du 07 Juillet 2024 :

Suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale par le Président de la République le 9 juin dernier, M. le Maire propose au Conseil les tours de garde suivants :

<u>Élections législatives - 1^{er} tour</u> <u>Salle des Fêtes</u> <u>30 Juin 2024</u>	
<u>8h00 à 10h30</u>	Marie-Ange SOUQUIERES- Andrée CARRIER- Monique CANTAREL
10h30 à 13h00	Sylvie DELTRUC- Christelle GARRIGOUX- Clément ROUET
13h00 à 15h30	Guillaume BOUROUMEAU- Marie-Hélène RICARD- Monique CANTAREL
15h30 à 18h00	Roland MAFFRE- Magalie DUCOUDRAY- PALLY- Clément ROUET
Président du bureau de vote : Clément ROUET Suppléant du bureau de vote : Monique CANTAREL	

<u>Elections législatives – 2nd tour</u> <u>Salle des Fêtes</u> <u>07 Juillet 2024</u>	
<u>8h00 à 10h30</u>	Marie-Ange SOUQUIERES- Sylvie DELTRUC - Monique CANTAREL
10h30 à 13h00	Aurélie ZAGAD - Christelle GARRIGOUX - Monique CANTAREL
13h00 à 15h30	Hervé DELPUECH - Nadine CHÂTEAU - Clément ROUET
15h30 à 18h00	Roland MAFFRE - Guillaume BOUROUMEAU - Clément ROUET
Président du bureau de vote : Clément ROUET Suppléante du bureau de vote : Monique CANTAREL	

Le Conseil Municipal accepte les tours de garde proposés par M. le Maire.

AGENDA :

- **Mercredi 26 Juin 2024** : Visite du jury villages fleuris à 9h30
- **Vendredi 28 Juin 2024** : Installation des composteurs à partir de 9h15
- **Vendredi 28 Juin 2024** : Réunion de travail syndicat AEP à 9h30 à l'hôtel numérique à Montsalvy
- **Dimanche 30 Juin 2024** : 1^{er} tour des élections législatives
- **Dimanche 7 Juillet 2024** : 2nd tour des élections législatives

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 22h00.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Mercredi 24 Juillet 2024.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.